

# CRHH – Commission spécialisée PDALHPD du 6 décembre 2019

## Synthèse

### 1/ Révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage du département du Nord 2019-2025 :

#### Les principes du schéma :

- Toutes les communes sont concernées par l'accueil et l'habitat des gens du voyage en fonction de l'évaluation des besoins.
- Obligations en équipements d'accueil définies à l'échelle des secteurs géographiques d'implantation
- Préconisations en matière d'accompagnement social des GDV fortement liés à la mise en oeuvre des projets sociaux éducatifs

#### Présentation du nouveau schéma construit autour de 2 volets "équipements" et "social", et 4 axes :

- Finaliser l'accueil des GDV en termes d'équipements
- Renforcer la coordination des grands passages
- Développer les solutions d'offre adaptée pour répondre aux besoins de sédentarisation
- Favoriser l'accès aux droits et l'inclusion sociale (social en lien avec PSE, insertion économique et professionnelle, scolaire, sanitaire et social)

#### Suite de la procédure de validation du schéma :

- 16 décembre 2019: délibération du conseil départemental
  - Fin 2019 : arrêté conjoint Etat/conseil départemental pour approbation du schéma
  - Début 2020 : communication du schéma sur le site de la Préfecture.
- => Avis favorable de la commission spécialisée CRHH.

### 2/ Révision du PDALHPD du département du Nord :

#### **3 chantiers structurants :**

- Évolution de la gouvernance: intégration des instances locales de pilotage du PDALHPD dans les conférences intercommunales du logement dans les EPCI délégataires
- Évolution dans la définition des publics prioritaires (en lien avec loi Egalité Citoyenneté) : Le public prioritaire n'est plus seulement le public du contingent préfectoral (élargissement des critères avec l'article L441-1 du CCH)  
=> Les EPCI, via les CIA et ACI prennent en compte les critères de priorité du CCH et peuvent venir préciser/compléter/hierarchiser les critères de priorité en fonction des spécificités des territoires  
=> Pour le département du Nord, choix de laisser chaque instance locale du plan (CLP) le travail de définition précise des critères de priorité sur la base d'un socle commun : ce travail devra être réalisé d'ici fin 2020. Un premier travail a été réalisé sur l'arrondissement de Lille par les copilotes et la MEL.
- Définition des modalités d'intégration du médico-social et notamment santé mentale dans le PDALHPD : place de l'ARS dans les instances du plan, formation des acteurs locaux  
La FAS souligne l'importance de la participation de l'ARS dans le plan, et la nécessité d'obtenir des financements complémentaires pour la santé: la santé est en effet l'un des gros points noirs de l'ensemble des dispositifs. Il faudrait prévoir un accompagnement spécifique sur ce point, avec des moyens adaptés.

#### **Principaux chantiers techniques:**

- De l'hébergement à l'accès au logement : articulation des commissions de sorties des SIAO et CTT
- Prévention des expulsions locatives : territorialisation de la CCAPEX et développer actions préventives (travail sur mutations économiques notamment). La CCAPEX semble trop peu connue et mobilisée par les acteurs en dehors du territoire lillois
- Lutte contre l'habitat indigne : action principalement portée par le PDHI
- Soutien à l'innovation dans les accompagnements, dans une logique Logement d'abord

### **3/ Réforme des attributions :**

- 2 nouveaux EPCI entrent dans le champ d'application de la réforme : la CC de l'Aire Cantilienne et la CC du Pays de Valois
- l'élaboration des documents est achevée pour 1/3 des EPCI et un autre 1/3 des EPCI n'a pas encore réuni sa CIL
- l'accès global des ménages sous seuil de 1er quartile s'améliore en 2019 (18%), sans retrouver le niveau de 2017. Ils restent néanmoins sous-représentés dans les attributions.
- même constat lorsque l'on zoome sur les quartiers hors QPV : 15% des attributions hors QPV ont bénéficié aux ménages sous seuil de 1er quartile (données à fin octobre). Résultat en hausse (+2pts) mais encore loin de la cible de 25%.

Les résultats détaillés par EPCI et par bailleur ont été mis en ligne.

=> l'URH demande à ce qu'une étude soit réalisée sur la fiabilité des seuils de 1er quartile

=> suggestion de corréliser l'avancement de la mise en œuvre de la réforme avec les résultats d'attributions aux ménages du 1er quartile: les progrès réalisés en matière d'accès au logement des publics les plus pauvres sont-ils liés à la dynamique créée par les Conférences Intercommunales du Logement et les conventions intercommunales d'attributions ?

- attributions en QPV : l'enjeu est ici d'affiner les résultats en distinguant les parts des quartiles 2, 3 et 4 pour éventuellement limiter la part des ménages du 2<sup>e</sup> quartile dans les objectifs de la CIA

- loi ELAN : 2 décrets à venir sur la cotation de la demande et le passage obligatoire à la gestion en flux des contingents. Sur ce second point, une clarification des droits de réservation de chacun est nécessaire et peut être lancée sans attendre le décret.

Il devient urgent d'avoir une information fiable sur les contingents d'attribution dans le SNE (travail de fiabilisation toujours en cours)

- outils de suivi/ d'accompagnement : nombreux outils mis à disposition des collectivités pour les aider à mettre en œuvre la réforme : bilans d'attributions sur demande par commune et par bailleur, parc abordable hors QPV, qualification du parc (URH), etc.

- points d'actualité :

. nouvel outil disponible : portail cartographique des données sur l'occupation du parc social

(<https://cartographie.gip-sne.fr>). Choix d'une quarantaine d'indicateurs et possibilité d'éditer des portraits de territoire reprenant tous les indicateurs.

. ouverture du dispositif de gestion partagée aux demandeurs le 1er janvier 2020 : ils seront désormais alertés de tout nouvel événement relatif à leur demande (inscription à l'ordre du jour d'une CAL, attribution ou non du logement, obtention du caractère prioritaire, etc.)

=> Alerte de l'URH sur la baisse sensible des attributions en 2019. On constate une baisse de 5% par rapport à 2018 au niveau régional mais c'est très variable d'un département à l'autre (hausse de 2% dans l'Oise / baisse de 11% dans la Somme).

### **4/ Attributions aux ménages prioritaires :**

- rappel des obligations de chacun : consacrer 25% de ses attributions aux ménages prioritaires (réservataires et bailleurs)

- bilan des attributions au 1er novembre 2019 : 11 470 attributions ont bénéficié aux ménages prioritaires, soit 18% de l'ensemble des attributions régionales.

Belle progression puisque l'an dernier ce résultat était de 12%. La mobilisation de tous les acteurs a porté ses fruits.

- le problème de stigmatisation de ces publics a été évoqué : il serait intéressant de démonter les idées reçues sur ces publics. Travail à faire sur les représentations: analyse détaillée du profil des prioritaires par rapport au reste de la demande, témoignage des bailleurs sur la gestion

### **5/ État d'avancement du plan logement d'abord en région :**

#### **Bilan attribution LLS aux sortants d'hébergement (au 1er novembre) :**

- Objectif 2019 (à date) réalisé à 93%. Les 2 départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne dépassent leurs objectifs.

- Dynamiques positives à l'échelle régionale pour l'alimentation du vivier régional de demandeurs hébergés

dans SYPLO: + 19% depuis le 1er janvier 2019 : à poursuivre avec perspective d'ouverture des droits à labellisation par SIAO (état d'avancement à se stade différent selon les départements) La FAS alerte néanmoins sur le fait que les structures d'hébergement ont été saturées tout l'été: cette hausse du public labellisé dans Syplo pourrait donc également signifier une augmentation de la précarité dans les territoires.

- Enjeu 2020 de territorialisation des objectifs d'attributions à l'échelle fine des EPCL, bailleurs (cf. carto soulignant des enjeux très différents d'un territoire à l'autre, en fonction des niveaux de tension)

La CMAO souligne la bonne appropriation de la logique LDA par les structures d'hébergement

### **Bilan de la production de logements au 1er novembre :**

- Un niveau de production de PLAI adapté très faible au niveau régional: perspective de réalisation de 58 logts en PLAI adapté au 1er novembre (pour objectif de 230 logts) : échanges sur difficultés à sortir ce type de produits.
- 366 places de pensions de famille créées depuis 2018. D'ici 2022: objectif de production de 1 152 places. Au regard, des projets recensés à ce jour: 1375 places pourraient être créées.
- 820 places d'IML créées depuis 2018, et perspective de création de 42 places supplémentaires d'ici fin d'année. Présentation de la mission d'accompagnement pour le développement de l'IML en région: travaux réalisés sur contenu et financement d'une mesure d'IML.

### **Volet Accompagnement des ménages (zoom sur AVDL et séminaire du 27 septembre)**

#### - Bilan AVDL 2015-2018 :

- => Présentation d'éléments de bilan régional sur le financement AVDL, les opérateurs présents sur territoires, le volume de ménages suivis, la durée de l'accompagnement, les coûts d'accompagnement. + éléments de bilan "qualitatifs". Échanges sur l'intérêt de pouvoir disposer de données à l'échelle départementale
- => Difficulté à ce stade de produire des données exhaustives fiables et homogènes sur un socle d'indicateurs liés au suivi de l'accompagnement: lié à un suivi distinct DALO et non DALO, certains indicateurs sont suivis pas certains départements, d'autres pas ; problématique du reporting et des outils de suivi de l'accompagnement
- => A minima, voir quelles données peuvent être communiquées aux partenaires pour avoir une vision départementale
- => Rappel de l'importance de renseigner l'onglet AVDL dans SYPLO => permettrait d'avoir un suivi "fiable" de l'ensemble des indicateurs de suivi de l'accompagnement.
- => Rappel actualité : contribution de 15 M euros par la CGLLS au FNAVDL en 2020

#### - Retour sur séminaire du 27 septembre "accompagner pour loger" et ses suites:

- => Un séminaire sur l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles des intervenants sociaux qui accompagnent les ménages sans abris/sortants d'hébergement pour l'accès direct au logement autonome
- => Un certain nombre d'enseignements : modularité et pluridisciplinarité accompagnement, développer équipes mobiles sur le terrain (aller vers le public), pertinence du travail pair, enjeu de formation des travailleurs sociaux sur thématique Logement, partir des besoins et compétences de la personne et non des dispositifs de financement, enjeu de meilleure articulation avec droit commun.
- => Prochains événements: Journée du 19 décembre organisée par COPAS en lien avec DRJSCS "A quelles conditions les centres sociaux peuvent-ils être des acteurs de l'accès au logement ?", et Forum régional "Le logement d'abord" vu par tous ses acteurs, organisé par le PREFAS en mars 2020.